

République Française  
Département : TARN  
Arrondissement : Castres  
**BUSQUE - COMMUNE**

Séance du mercredi 26 mars 2025

Délibération N° DE\_2025\_005

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
13	8	12
Date de la convocation : 17/03/2025		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Bertrand BOUYSSIE.

Présents : Bertrand BOUYSSIE, Cédric MILHAUD, Stéphane BOUSQUET, Emilie CARCENAC, Pierre-Eric DEHAYE, Michel GAYRAUD, Denis SABO, Bruno SENRA

Représentés : Patrice AUSSAGUES représenté par Denis SABO, Alexis BONLEUX représenté par Bertrand BOUYSSIE, Marielle MONICH représentée par Emilie CARCENAC, André VAISSIERE représenté par Michel GAYRAUD

Absents et Excusés : Laurent NUNES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Bruno SENRA est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - BUSQUE 2024**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand BOUYSSIÉ, Maire

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**EXCEDENT de 141 614,08 €**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	95 861,26
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	10 330,68

**RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXC**

Date de transmission de l'acte: 27/03/2025

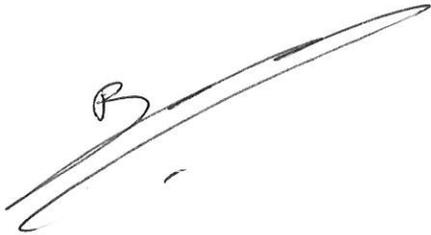
Date de réception de l'AR: 27/03/2025

081-218100436-DE\_2025\_005-DE  
A G E D I

Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	141 614,08
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2024</b>	<b>141 614,08</b>
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	1 187,19
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	140 426,89
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2024</b>	<b>0,00</b>
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Ainsi fait et délibéré, le jour mois et an que dessus.

Bertrand BOUYSSIE  
Président de séance



Bruno SENRA  
Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 27 / 03 / 2025  
et publié ou notifié  
le 28 / 03 / 2025

Date de transmission de l'acte: 27/03/2025

Date de réception de l'AR: 27/03/2025

081-218100436-DE\_2025\_005-DE

A G E D I